

Étaient présents : Jean-Paul BARITAUT, Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Yvon MARTIN, Denis VIMENEY

Étaient excusés : Alice AMELIN, Paulette LAPRIE, Gaëlle DELPRAT, Patrick TAUZIN

Secrétaire de Séance : Sandra BOUSQUET

ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 15 mai 2019.

URBANISME

Le Maire rappelle que la commune avait sollicité l'accompagnement de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) il y a plusieurs mois afin de mettre en place une veille foncière stratégique sur le centre-bourg. Un modèle de convention plus précis doit être proposé toutefois il invite le Conseil à adopter une position de principe afin de faire valider la mise en place d'un tel partenariat. Par ailleurs il informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) vient juste d'être déposée en Mairie concernant la maison située entre la salle des fêtes et la Poste. Le Bureau avait déjà acté la dimension stratégique de ce bâtiment afin d'envisager une réhabilitation générale de l'ensemble de l'îlot urbain concerné. A ce titre, le Maire a saisi Gironde Habitat afin d'étudier les possibilités d'aménagements fonciers qui pourraient être envisagées tout en fixant un cadre strict à savoir : les projets proposés devront impérativement garder l'ensemble des enveloppes architecturales des trois bâtiments, créer en priorité des logements sociaux de petites tailles (T1 et T2 essentiellement afin de répondre à une forte demande sur le territoire), maintenir le bureau de poste et créer un nouvel espace commercial. Le Maire présente au Conseil les premiers éléments d'étude proposés par Gironde Habitat. L'office de logement social a intégré l'ensemble des critères imposés et propose de réhabiliter tous les bâtiments et d'en créer un nouveau afin de proposer une dizaine de nouveaux logements au total sur l'îlot et un commerce en plus du bureau de Poste. Les élus émettent une première remarque sur le stationnement si un tel projet venait à se concrétiser et proposent de réfléchir à la mise en place d'une zone bleue en journée autour de l'Eglise. Par ailleurs, toujours dans cette hypothèse, le Conseil note qu'il faudrait obtenir un phasage des travaux qui donne un délai à la commune afin de lancer la construction d'une nouvelle salle des fêtes et d'envisager une nouvelle solution pour la réalisation du grand déballage. A l'unanimité le Conseil valide les premiers éléments proposés par Gironde Habitat et la mise en place d'une zone de veille foncière sur l'ensemble du centre-bourg par l'intermédiaire de l'EPF.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS ET OUVERTURE RECRUTEMENT

Le Maire rappelle au Conseil que suite au décès de l'agent Monsieur Jacques LASNIER le 12 juin 2019 il convient de supprimer le poste qu'il occupait du tableau des effectifs. Considérant la situation au sein des services techniques, il propose de lancer une procédure de recrutement pour un poste de titulaire à temps complet au grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. L'agent recruté sera chargé prioritairement de l'entretien des espaces verts (tontes, fleurissement, compost), de la gestion du cimetière et des prêts de matériel. Il est envisagé d'ouvrir le recrutement durant la semaine du 08 au 12 juillet 2019 et de procéder aux entretiens entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre. Le profil recherché est celui d'un agent avec expérience et prioritairement déjà titulaire du statut de fonctionnaire territorial afin de renforcer la stabilité et l'équilibre du service. Une commission de recrutement est établie et sera composée de élu.es et agents suivants : Stéphane DENOYELLE, Aude DELPEYROU, Yvon MARTIN, Patrick TAUZIN - Pascal ANDISSAC (responsable des services techniques) et Anna LEFAUQUEUR (DGS).

A l'unanimité le Conseil adopte donc la modification du tableau des effectifs et l'ouverture d'une procédure de recrutement pour un poste de titulaire à temps complet aux services techniques.

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire présente au Conseil les propositions de la Commission qui s'est réunie le 11 juin dernier concernant les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019. Il rappelle que la légère augmentation proposée demeure en dessous du niveau de l'inflation malgré l'augmentation significative des prix des denrées (entre 6 et 10% selon les produits en 2 ans) et la volonté d'améliorer la qualité de la pause méridienne en ajoutant à l'équipe depuis le mois de janvier un animateur chargé de l'encadrement et de la surveillance des repas lors des services.

Les tarifs proposés sont donc les suivants :

- Tarif 1 : Quotient < 500	1.86€
- Tarif 2 : Quotient entre 501 et 900	2.47€
- Tarif 3 : Quotient entre 901 et 1200	2.63€
- Tarif 4 : Quotient entre 1200 et 1400	2.68€
- Tarif 5 : Quotient > 1400	2.83€
- Tarif Hors-commune	3.50€
- Tarif Adultes	4.75€

Le Conseil adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs. Il rappelle son attachement à une tarification solidaire et la plus juste possible en n'augmentant pas les tranches 1 et 2 et en maintenant la mise en place d'une cinquième tranche.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Maire informe le Conseil que la CLECT s'est réunie le 16 avril 2019 pour procéder à l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la mise en place du Plan Haut Méga. Cette répartition financière avait été présentée lors du Conseil Municipal du 05 décembre 2018 et la participation de la commune à hauteur de 33 517€ avait été validée. Cette somme représente 50% du montant total du coût des travaux sur notre territoire communal, la CdC du Réolais en Sud-Gironde participant également à hauteur de 50%. Tel que cela avait prévu, ce financement se fera sous la forme d'une baisse des attributions de compensation de 931€ par an pendant 18 ans (entre 2019 et 2036). Enfin, le Maire indique le calendrier en vigueur à savoir qu'avant l'été 2019 la communauté de communes prend acte du rapport mais ne délibère pas à ce moment-là, dans les 3 mois suivants les communes doivent délibérer et à défaut d'une telle délibération l'avis est réputé favorable, enfin à la rentrée 2019 le Conseil Communautaire fixe les attributions de compensation (AC2019).

A l'unanimité le Conseil adopte donc le dernier rapport de la CLECT en date du 16 avril 2019.

MOTION RELATIVE AU REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉ SUR LA PRIVATISATION D'AÉROPORTS DE PARIS

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion qu'il lit en suivant :

« En avril 2019, une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national d'exploitation des aéroports de Paris a été transmise au Conseil Constitutionnel. Ce dernier a, depuis, autorisé l'ouverture de la période de recueil des signatures en vue de l'organisation d'un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP). Pour la première fois en France, le peuple est autorisé à se prononcer pour réclamer ce référendum d'initiative partagée. CONSIDÉRANT que la demande de mise en œuvre d'un référendum d'initiative partagée sur la question de l'avenir d'ADP a recueilli, début avril, le soutien de plus d'un cinquième des parlementaires. CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir désormais le soutien de 10% du corps électoral fixé à 4 717 396 personnes d'ici au 12 mars 2020. CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de faciliter l'accès de toutes et tous à cette consultation. CONSIDÉRANT qu'aucune campagne publique d'information à destination des électeurs et électrices, ni de dispositif postal ou audiovisuel ne sont envisagés par le ministère de l'intérieur.

Le conseil municipal de SAINT PIERRE D'AURILLAC

RÉAFFIRME son soutien au référendum d'initiative partagée concernant l'avenir du service public national « Aéroports de Paris ». DÉCIDE de mettre à disposition des citoyen-ne-s des points d'accès à Internet dans le maximum d'équipements publics afin de leur permettre d'enregistrer leur soutien. DEMANDE à la préfecture l'habilitation à recueillir et saisir les signatures papier CERFA. DÉCIDE de lancer une campagne d'information. »

A l'unanimité, le Conseil adopte cette motion.

DOSSIERS DIVERS

- Transport scolaire : le Maire informe le Conseil qu'il a été interpellé par plusieurs parents d'élèves qui ont reçu des courriers du SISS les informant que les principes de tarification auxquels ils étaient soumis allaient être modifiés dès la rentrée de septembre 2019. En effet si l'année dernière tout le monde bénéficiait du tarif 3km il semblerait que désormais à l'intérieur d'un même lotissement (exemple du Daurat) certains habitants continuent d'y être associés et d'autres non. Le Maire signale qu'il y a d'autres incohérences du même type dans d'autres communes et pas seulement à Saint-Pierre d'Aurillac. Sandra BOUSQUET a d'ores et déjà saisi les services de la Région sur cette question puisque c'est cette collectivité qui est désormais en charge de l'organisation des transports scolaire. Philippe DELIGNE, délégué au SISS, indique que les parents doivent absolument inscrire leurs enfants pour la rentrée et que les situations seront régularisées ensuite si un arbitrage est gagné en ce sens. Le Maire a quant à lui écrit au Président de la Région Nouvelle Aquitaine ainsi qu'au Président du SISS afin d'exprimer son incompréhension et de demander expressément l'application de la tarification des 3km sur l'ensemble du territoire communal. Il rappelle que cela se justifie d'autant plus que dans notre zone rurale il n'existe aucune alternative sécurisée pour permettre aux enfants de se rendre au collège de manière autonome autrement qu'en prenant le bus. Enfin il note que l'ensemble des habitants du Daurat, comme des Crespignans attendent et prennent le bus au même arrêt. Le Conseil acte enfin, que si la situation ne s'améliore pas, une aide exceptionnelle de la commune pourrait être envisagée pour compenser la différence avec la tarification à 3km pour les familles concernées.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h.